



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2025 de l'Association Gradignanaise de Randonnée Pédestre (l'AGRPP)

À Gradignan, le dimanche 11 janvier 2026 en la salle Saint Géry

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire (l'AGO) a été convoquée par le Président pour se tenir le 11 janvier 2026 en la salle n° 1 à la Chartreuse de Saint Géry à Gradignan à partir de 14 heures.

101 convocations ont été émises, soit 89 membres actifs au 1^{er} janvier 2026 et 12 membres n'ayant pas renouvelé leur inscription (NR) pour la saison 2025-2026, ces derniers participant de droit au titre de la clôture de 2024-25. Sur ces douze membres, un est présent à l'assemblée et le second a délivré un pouvoir.

85 réponses sont parvenues dans les délais fixés, 4 membres actifs et 10 NR convoqués n'ont pas répondu. 60 personnes sont présentes et 19 ont transmis un pouvoir. Une personne ayant l'intention de rejoindre le club était présente.

Il est constaté que le quorum nécessaire (45 membres) pour la conduite de l'AGO est atteint.

L'AGO a été honorée par la présence de Monsieur Michel LABARDIN, maire de Gradignan, qui a participé à toute la réunion et a partagé la galette de l'amitié.

Le comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (CDRP), invité, n'était pas représenté.

Avant de déclarer l'ouverture de l'AGO, le Président a rappelé que les membres présents peuvent encore faire acte de candidature pour le Conseil d'Administration. Toute candidature après l'ouverture ne donne accès qu'au statut de membre observateur.

Rapport moral et d'activités

Il est présenté par Yves GRANGER, Président.

Après avoir notifié l'ouverture de l'AGO, le Président rappelle l'ordre du jour :

- 👤 Rapport moral et d'activité par le Président et vote
- 👤 Bilan activités 2025 et vote
- 👤 Présentation des comptes 2025 et vote
- 👤 Organisation et effectifs
- 👤 Projet activités 2026, budget prévisionnel 2026 et vote
- 👤 Règle de civisme et sécurité
- 👤 Questions diverses
- 👤 Vote pour le nouveau conseil d'administration
- 👤 Composition du nouveau bureau par les membres du CA.
- 👤 Clôture de l'AGO
- 👤 Présentation du reportage sur le séjour,
- 👤 Galette des rois et pot de l'amitié. Rapport moral et d'activités

Yves ouvre la séance en précisant cette AGO rend compte des activités conduites dans l'année 2025 et intègre donc en partie la saison 2024-2025 et 2025-2026. Les données ainsi définies sont arrêtées au titre de l'année légale en cours.

Yves relève que 2024-2025 a été une bonne saison, la saison a été pratiquement normale par rapport à l'année de référence 2018. L'activité est soutenue, avec un bilan très satisfaisant et un séjour -conduit en mode invitation - réussi. 2025-2026 démarre dans de bonnes conditions, avec un nombre de membres constant et un renouvellement de 12 % des membres actifs.

Un animateur a informé l'AGO de son intention de cesser son activité dès juillet 2026, et trois membres ont fait candidature pour suivre la formation d'animateur dans le cycle du Certificat d'Aptitude à la Randonnée de Proximité CARP).

Yves rappelle les modalités d'inscription et de prise de licence, par suite des modalités imposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), qui conduisent à ouvrir les inscriptions dès le mois de Juin. Il est rappelé que la licence couvre 12 mois à compter du 1^{er} septembre, et l'assurance couvre 15 mois à compter du 1^{er} septembre.

Les animateurs ne sont pas couverts par leur licence FFRP si un participant n'a pas de licence valide, ce qui impose d'avoir pris la licence avant la première randonnée de la saison.

Yves présente l'évolution envisagée par la FFRP pour la licence nationale :

Cotisation lissée sur 3 ans (prix constant sur 3 ans, avec une clause de revoyure)

-  Licence de base couvrant la seule responsabilité civile et la Protection juridique
-  Options complémentaires, prenant en compte les assurances déjà souscrites à titre personnel : accident corporel, assurance multi-loisirs, famille, jeune, produits numériques, double licence

Il reste maintenant à attendre quelle sera la réalité de ces mesures, une augmentation plus ou moins importante de la cotisation fédérale paraissant être une conclusion de bon sens ...

Évolution des activités ces cinq dernières années

Yves relève que l'année 2025 se caractérise comme une bonne saison, avec une activité soutenue. La relève des animateurs est bien amorcée, mais nous avons dû palier quelques difficultés liées aux disponibilités, deux formations ont pu être conduite, un brevet fédéral et un Certificat d'Aptitude à la Randonnée de Proximité (CARP) - avec un échec perturbant au deuxième. Cela a conduit le Conseil d'Administration à délivrer une autorisation de conduite de randonnée, conformément aux règles vigueur. Un animateur historique a annoncé la fin de son activité pour juillet 2026, mais trois membres actifs ont déclaré leur désir de suivre le cursus et le CA les en remercie vivement.

Il a rappelé que la fonction de serre-file est un composant essentiel dans le déroulement d'une randonnée, et qu'elle est ouverte à tous les membres actifs, sur décision de l'Animateur.

AGRP synthèse détaillée des activités de randonnée des 5 dernières années						
	Année	2021	2022	2023	2024	2025
Membres actifs		90	83	87	89	89
Animateurs		9	8	8	6	8
Sorties dimanche	sorties	33	36	35	31	32
	longueur moyenne	20 km	21 km	21 km	21,8 km	18,8 km
	participants	22	19	18	19	18
Sorties mercredi	sorties	35	39	41	37	41
	longueur moyenne	12,1 km	12,5 km	12,3 km	11,8 km	11,9 km
	participants	29	28	28	28	26
Sorties sur l'année		68	75	76	68	73
Participants		2 414	2 431	2 159	2087	1893
Km		27 569	29 348	30 729	27 500	26 442
Bilan des séjours (les activités du séjour 2025 n'est pas intégré au bilan annuel)						
Séjours		2	1	1	1	1

Point de situation sur le covoiturage

Yves rappelle que le covoiturage est une modalité de mise en place et de retour de randonnée, fondé sur un accord entre personnes privées, le conducteur étant le seul décideur. C'est lui qui définit le trajet aller et retour... et le choix de son GPS.

Il précise que ni l'AGRP ou l'animateur n'interviennent dans la constitution de l'équipage.

Nous avons totalisé 29 240 km en covoiturage en 2024-2025, pour un coût de plus de 22.000 €.

Les conducteurs ne participent pas aux frais de covoiturage.



Point sur les déclarations pour déduction fiscale concernant les animateurs

Depuis 2019 nous établissons les *relevés de déclaration pour déduction fiscale* des frais de carburant utilisé dans leurs véhicules personnels par les animateurs et serre-file dans la préparation et la conduite des randonnées. Les règles sont celles fixées par l'article 200 du Code Général des Impôts.

Elle est exclusive de tout dédommagement ou avantage en nature. Les barèmes de prise en charge sont inchangés à ce jour. En cas d'évolution, il sera émis une attestation corrective.

Puissance fiscale	Moteur thermique	Électrique
3 CV et moins	0,529 €	0,635 €
4 CV	0,606 €	0,727 €
5 CV	0,636 €	0,763 €
6 CV	0,665 €	0,798 €
7 CV	0,697 €	0,836 €

Cette procédure s'applique aussi aux randonneurs expérimentés nommément désignés pour pallier l'absence d'un second animateur pour la fonction de serre-file, ainsi qu'aux membres du CA dans l'exercice de leurs fonctions.

Le bilan est le suivant

Année	Bénéficiaires	Total des déductions	Moyenne	Maximum	Minimum
2019	16	5 939 €	371 €	752 €	60 €
2020	20	7 197 €	367 €	923 €	9,30 €
2021	17	10 369 €	635 €	1 574 €	38 €
2022	22	10 959 €	492 €	1 321 €	8,10 €
2023	26	17 289 €	662 €	2 163 €	36 €
2024	28	15 938 €	590 €	2 073 €	7,98 €
2025	26	13.804 €	520 €	2.870 €	4 €

Yves précise que pour les activités de reconnaissance les dépenses autres que de carburant peuvent faire l'objet d'une déclaration en déduction fiscale, sous réserve impérative de présenter une facture acquittée d'un organisme ou une société ayant un SIREN de référence (à vérifier sur la facture).

Séjour randonnée en Pays Basque 2025

Séjour organisé du dimanche 15 juin au samedi 21 juin 2025 par Isabelle, Cathy, Mireille et Jean-François directement auprès d'un prestataire intégral

Les activités ont commencé dès l'arrivée, sans jour de repos sur la semaine.

Ce séjour était ouvert aux habitués aux randonnées d'une journée complète. Les parcours, d'un niveau exigeant, se sont déroulés en moyenne montagne, parfois en terrain difficile.

Fête de fin d'année

56 membres se sont retrouvés en la salle communale de Saint Géry (Gradignan) pour partager un buffet festif façon auberge espagnole, et danser, madisonner et autres danses dans la joie l'amitié. Ce fut un riche moment d'amitié ...

Organisation des séjours

Avant la période du COVID, les séjours étaient organisés par les seuls animateurs brevetés qui assuraient à titre gracieux les dépenses de préparation (hors déduction fiscale de l'utilisation de leur véhicule), ainsi que les dépenses liées à l'agrément tourisme imposé par les règles fédérales. En résumé, les séjours ont atteint un coût de possession qui pouvait égaler voire être supérieur à l'appel à un prestataire professionnel.

L'AGRP a donc établi des processus permettant de prendre en compte l'appel à un prestataire professionnel pour la totalité ou une partie du séjour.

Cela est résumé dans le tableau ci-dessous

	Par l'AGRP Cadre FFRP			Hors AGRP FFRP individuel
Mode	Animateur Breveté		Membre du CA	Invitation
Montage du séjour	Animateur	Prestataire	Prestataire	Invitant(s) et Prestataire
Recos	Animateur	Prestataire	Prestataire	Prestataire
Sorties & visites	Animateur	Prestataire ¹	Prestataire	Prestataire
Agrément tourisme	OUI	NON	NON	NON
Hébergement	Animateur	Prestataire	Prestataire	Forfait individuel tout compris
Alimentation	Animateur			
Nombre de participants	Animateur	Prestataire	Prestataire	Prestataire
Préinscription	AGRP	AGRP	AGRP	Invitant(s) ²
Liste des participants	Collège	Collège	Collège	Invitant(s)
Recueil participation	AGRP	AGRP	AGRP	Prestataire
Mise en place	AGRP	AGRP	AGRP	Individuelle
Animation sortie	Animateur	Prestataire	Prestataire	Prestataire
Incident / accident	FFRP/AGRP	FFRP/AGRP	FFRP & AGRP	Prestataire & FFRP
Retour	Animateur	Animateur	Organisateur	Individuel vers invitant(s)

Le bureau et le collège des animateurs, bien entendu, assureront à sa demande le conseil et l'aide nécessaire au membre organisateur dans la formule « Invitation ». il pourra également recueillir les conseils du Collège pour l'établissement de la liste des participants.

¹ L'animateur peut assurer les sorties lorsque le prestataire fournit les itinéraires de randonnée (coût du séjour moindre, pas d'animateur du prestataire)

² L'AGRP peut fournir le support physique pour le recueil des préinscriptions, sans identification d'ordre de priorité.

Rapport financier

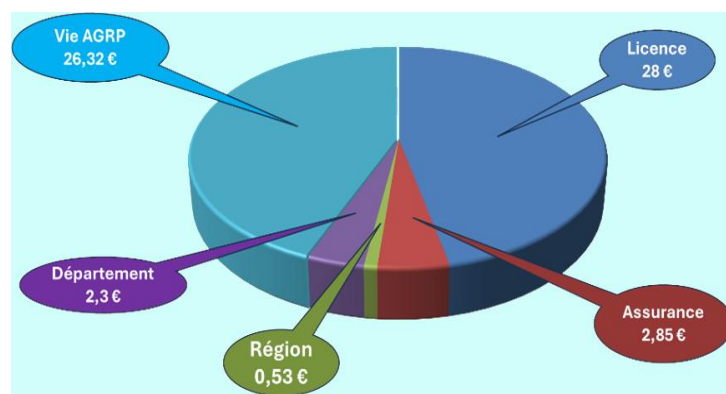
Il est établi par Éliette CANAL, trésorière émérite.

Yves présente un camembert sans lequel une AGO n'est pas complète.

Il identifie la répartition de la cotisation individuelle payée par chaque membre actif (le cas des cotisations famille n'a pas été étudié) entre les organismes et services fédéraux.

Ce point sera repris avec les décisions prises par la FFRP en AGO et mis à la disposition des membres avec les nouvelles données.

Le CA a décidé du maintien de la cotisation « couple » contrairement à la FFRP qui l'a supprimée.



bilan comptable

conforme à la réforme de 2020, se caractérise par un compte de résultat positif de **298,76 €**. L'augmentation de la cotisation 2024-2025 a permis de pallier le déficit attendu, en particulier pour la fête de fin d'année 2024 (débitée sur l'exercice 2025) qui a vu la participation inférieure aux années antérieures.

L'année 2025 se caractérise donc par un compte d'exercice en léger excédent, qui a permis la réalisation de tous les objectifs arrêtés et le constat de débiter 2026 dans les meilleures conditions possibles. Il faut relever que 70 % de cotisations restant à l'AGRP sont retournées vers les membres.

Compte de résultat exercice comptable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
AGO & Galette	-109,60 €		
Sortie de Juin Nérac	-3.771,74 €	Participations individuelles	2.916,00 €
Soirée 7 décembre	-425,46 €	Participations individuelles	570,00 €
Achat des licences	-2.821,70 €	Cotisations et dons	4.538,00 €
Sur-cotisations	-307,80 €	retrait compte épargne	300,00 €
Formation des animateurs	-407,45 €	remboursement CDRP	220,00 €
Administration	-242,46 €	Intérêts compte épargne	30,14 €
report loc. salle 2024	-255,00 €	clôture compte séjour	65,83 €
	-8.341,21 €		8.639,97 €
Emploi des contributions volontaires (limitées aux seuls frais automobiles)			
Recos et animation	-13.769,00 €	Abandon frais animateurs	13.769,00 €
Total des charges	-22.110,21 €	Total des produits	22.408,97 €
		Solde	298,76 €

Le bilan des comptes financiers s'établit comme suit :

Comptes financiers au 31 décembre 2025	
compte espèces	152,00 €
compte courant	1.758,70 €
Compte épargne	734,52 €
Bilan	2.645,22 €

Yves a rappelé que le statut d'association ressortant de la loi 1901, « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes **mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre** que de partager des bénéfices.* »

L'appel à des subventions, pour tout autre chose qu'une activité exceptionnelle et non planifiée ne paraît donc pas être dans l'esprit de la loi, notamment pour des frais de fonctionnement, d'où le choix de l'AGRP de ne pas faire appel à des subventions calendaires

Les provisions pour 2026, nous permettent néanmoins d'assurer le fonctionnement de l'AGRP, de monter des sorties et séjours éventuels, de nous dispenser de toute subvention externe. **En résumé, de rester autonomes.**

Budget prévisionnel 2026

Le budget prévisionnel pour 2026, présenté en cours de l'AGO est fondé sur les éléments définis supra.

Budget prévisionnel 2026 présenté lors de l'AGO			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Achats		Ventes de produits	
Fête de fin d'année	-700,00 €	participations individuelles	500,00 €
Achat des licences	-3.900,00 €	Cotisations et dons	4.920,00 €
Sur-cotisations	-400,00 €	intérêts des fonds placés	20,00 €
Formation animateur	-450,00 €	Aide FFRP	220,00 €
frais spécifiques événements	-4 000,00 €	Participations individuelles	3.840,00 €
Frais administratifs	-50,00 €		
Total charges exercice 2026	-9.500,00 €	Total produits exercice 2026	9.500,00 €
Reconnaisances/animations	-14.000,00 €	abandon des frais animateurs	14.000,00 €
Total charges exercice 2026	-23.610,00 €	total produits exercice 2026	23.600,00 €

Pour prendre en charge de la formation de 3 nouveau animateurs CARP, il a été établi un budget prévisionnel révisé pour 2026, en attente d'approbation par le CA

Budget prévisionnel révisé 2026			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Achats		Ventes de produits	
Fête de fin d'année	-600,00 €	participations individuelles	500,00 €
Achat des licences	-3.900,00 €	Cotisations et dons	4.920,00 €
Sur-cotisations	-400,00 €	intérêts des fonds placés	20,00 €
Formation animateur (3 postes)	-990,00 €	Aide FFRP	660,00 €
frais spécifiques événements	-4.000,00 €	Participations individuelles	3.840,00 €
Frais administratifs	-50,00 €		
Total charges exercice 2026	-9.940,00 €	Total produits exercice 2026	9.940,00 €
Reconnaisances/animations	-14.000,00 €	abandon des frais animateurs	14.000,00 €
Total charges exercice 2026	-23.940,00 €	total produits exercice 2026	23.940,00 €

Ces budgets prévisionnels sont bâti sur le maintien de la cotisation au montant actuel, et le prix de la licence fédérale inchangé.

L'organisation et les structures de l'AGRP.

Le Président rappelle l'organisation, les structures et le fonctionnement de l'AGRP dont en particulier le processus de constitution du CA, du Bureau et du Collège.

Le Collège des Animateurs (le Collège) est constitué de droit par tous les animateurs, Il coopte un Président parmi ses membres. Ses décisions sont collégiales et définitives. Les membres en cycle de formation participent aux activités du collège en tant qu'auditeurs.

Tout membre actif peut rejoindre le CA en cours d'année, il est coopté par le CA comme observateur et confirmé lors de l'AGO suivante. À ce jour, la composition est la suivante :

Le Conseil d'Administration	LE BUREAU	Le Collège des Animateurs
Marie Françoise BOURDEL Éliette CANAL Serge GIACCOBI Yves GRANGER Bernadette HUBY Jean-Paul LEBERT Bernard MARTELETTI Martine PÉDEZERT Rodolphe TESSIER Catherine VEDUTELLI	Président Yves GRANGER Vice-Président Jean-Paul LEBERT Secrétaire Martine PÉDEZERT Secrétaire adjoint Bernard MARTELETTI Trésorière Éliette CANAL Trésorier Adjoint Jean-François FILIPPINI Responsable tourisme Catherine VEDUTELLI Gestionnaire site Bernard MARTELETTI	Yves FOURNET Gérard BARREAU Pascale CALMEL Éliette CANAL Henriette COURTIADÉ Serge GIACCOBI Jean Paul LEBERT Bernard MARTELETTI Rodolphe TEISSIER

Et un rappel utile ...

Les photographes	Le Cinéaste
Alain ARDOUIN, Corinne BERNADA, François LAGARDE, Jean Claude PRANLAS, Michel VIACROZE, Simone MARTELETTI	Gilles TROLLIET

Site internet

Notre site se révèle bien adapté aux besoins des randonneurs, participe efficacement à l'accès à l'AGRP, permet d'organiser au mieux les randonnées et surtout constitue un lien convivial entre les membres. Le conseil d'administration renouvelle ses félicitations et sa confiance à Bernard MARTELETTI et Martine PÉDEZERT pour leur disponibilité et leur efficacité.

Évolution des effectifs

Synthèse sur les neuf dernières saisons est la suivante :

Année	Effectifs	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
2017-2018	125	41	33%	84	67%
2018-2019	122	45	37%	77	63%
2019-2020	115	37	32%	78	68%
2020-2021	90	32	36%	58	64%
2021-2022	83	29	35%	54	65%
2022-2023	87	31	36%	56	64%
2023-2024	86	31	36%	54	63%
2024-2025	87	29	33%	58	67%
2025-2026	89	32	36%	56	63%

Les effectifs sont encore en augmentation cette saison, et cela est une bonne nouvelle.

Yves relève à cette occasion l'aide et le soutien apporté par la Mairie de Gradignan pour la campagne de recrutement par le biais de l'opération « Découvre ton sport », avec plus de 50 contacts effectifs, qui

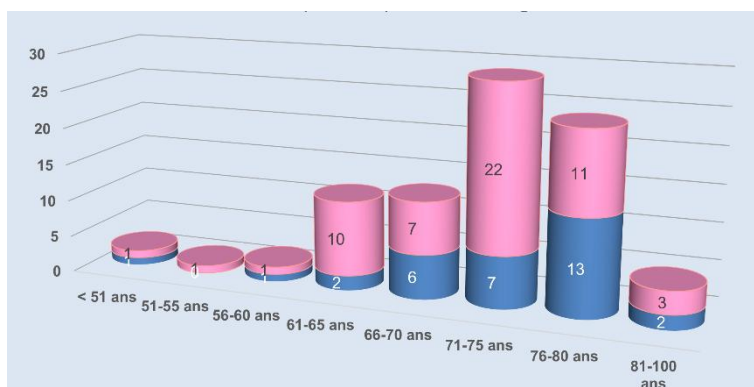
expliquent pour une grande part l'arrivée de dix nouveaux membres à ce jour, et l'espoir d'en accueillir d'autres.

Répartition par âge des membres

Le graphique ci-contre rapporte la répartition par tranche d'âge de nos membres.

En pratique, notre doyenne a 93 ans et le doyen 82, la cadette 33 ans et le cadet 43. L'âge moyen des femmes est de 72 ans et 71 pour les hommes.

Si l'on analyse en écartant les données extrêmes, les membres rajeunissent.



En résumé, les randonneuses et randonneurs de l'AGRP sont, plus que toujours, des seniors dynamiques.

Ville de résidence de nos membres

BÈGLES	2	2,2%
BORDEAUX	3	3,4%
CADAUJAC	1	1,1%
CESTAS	4	4,5%
GRADIGNAN	54	60,7%
LÉOGNAN	5	5,6%
PAILLET	2	2,2%
PESSAC	2	2,2%
TALENCE	5	5,6%
VILLENAVE D'ORNON	10	11,2%
YVRAC	1	1,1%
Total	89	

Deux randonneurs de l'AGRP sur cinq ne demeurent pas à Gradignan

Activités 2026

2025 est construite sur la base d'une année normale d'activités.

- Un séjour qui reste une hypothèse à confirmer,
- La sortie de fin de saison (juin 2026) est en cours de mise au point, et toute les propositions sont recevables, pour découvrir et explorer un coin insolite ou attirant dans un rayon de 150 km. Merci de faire part de vos suggestions au Président !

Civisme et sécurité

Rodolphe TESSIER nous rappelle point par point la « chartre du randonneur » en précisant que l'AGRP n'accepte pas les animaux domestiques dans les sorties et séjours. Cette décision ressort du respect des autres randonneurs, mais aussi des risques d'agressivité avec des animaux en liberté, usuels sur nos sentiers. Yves précise qu'il peut être dérogé exceptionnellement à ce principe (pour seul un chien seulement) dans le cas où c'est un serre file breveté ou certifié.

Il a attiré l'attention sur l'évolution de l'attitude des riverains envers les randonneurs, certes justifiée lorsque le comportement ne respecte pas la propriété (les vergers bordant les sentiers ne font pas partie de l'itinéraire, même pendant une pause, défavorable) mais parfois fondée sur un soupçon de mauvaise

foi, en particulier chez les citadins en retour à la campagne. La fermeture de sentiers, les interdictions de passage sont une traduction croissante de ce rejet.

Le respect des règles limitera ces comportements exclusifs.



Rodolphe a détaillé les essentiels de l'équipement du randonneur à travers des rappels sur les équipements nécessaires. Il a particulièrement insisté sur trois points, partant du bas vers le haut

- Les chaussures**, détaillant les points essentiels ... et surtout la nécessité de les essayer en fin de journée !
- Les chaussettes**, qu'il convient de choisir respirantes, protégeant des chocs et réduisant les frottements, tout cela en n'altérant pas la circulation sanguine
- Les vêtements**, insistant sur le principe des trois couches et sur le fait qu'elles doivent être respirantes
- Le sac à dos**, avec l'impératif de sangles d'épaules bien rembourrées et réglables, la sangle ventrale, nécessaire pour bien positionner le sac en appui sur les reins. Il a rappelé que le sac introduit une variation de la position du centre de gravité, donc pouvant induire des situations de conflit avec le polygone de sustentation. Le tableau suivant complète ces remarques.

Rapport poids Sac randonneur	Impact	Personne de 60 Kg	Personne de 80 kg
1/12 ^{ème}	aucun	5 kg	6,6 kg
1/10 ^{ème}	aucun	6 kg	8 kg
1/8 ^{ème}	Légère compensation fatigue +	7.5 kg	10 kg
1/6 ^{ème}	Compensation à chaque passage d'obstacle, en montée et en descente; fatigue ++	10 kg	13 kg
> 1/5 ^{ème}	Compensation constante, effort constant, déséquilibre possible à chaque obstacle, dos en souffrance, fatigue +++ et danger pour le corps	12 kg	16 Kg

Il a abordé dans le détail le réglage du sac à dos, en détaillant chaque sangle et sa fonction.
Il a enfin détaillé le contenu souhaitable du sac, la logique de placement à l'intérieur des poches et les documents indispensables.
Un modèle de rappel du traitement médical est proposé par l'AGRP

Éloïse MACHEPRAU du GUIDON				
Docteur JEKILL, tph 07 08 09 10 11				
Affection(s)	Flemingite aigue			
Médicament	Matin	Midi	Soir	Nuit
Mandragore	1	0	0	1
Ginseng	1	2	3	0
Cannelle	0	1	2	0

 Les bâtons, qui assurent un meilleur équilibre du corps, aident sur tous les terrains et particulièrement en terrain accidenté. L'usage des dragonnes est déconseillé, en particulier en passages délicats. Il convient de privilégier les bâtons légers, avec un nombre de segments permettant de les loger dans ou sur le sac, avec un système de réglage par clips ou tétons. Il convient de privilégier les petites rondelles en terrain rocailleux, et les plus larges sur neige. Les bâtons à amortisseurs ne sont utiles qu'en montagne dans les descentes pour alléger les efforts sur les épaules.

Il a ensuite rappelé les règles de sécurité et en particulier celles définies par le code de la route pour les piétons édité par la Prévention routière et le rôle essentiel de l'animateur et du serre-file.

Ces prescriptions sont **impératives** pour randonner en groupe en toute sécurité.

Lorsque des groupes de randonneurs sont amenés à emprunter des routes, ils sont tenus de respecter le code de la route (**articles R412-34 à R412-43 du code la route**).

 Circuler sur une route

 Signaler la colonne, surtout la nuit ou en fin de journée (feu blanc ou jaune devant, rouge derrière), et en particulier le port de gilet réfléchissant par l'animateur et les serre-file.

 Aborder les virages, surtout en route étroite

 Traverser une route.

 Nécessité à partir de trente randonneurs d'organiser en deux colonnes (successives ...), avec un serre-file intermédiaire

Il a rappelé que l'animateur et le serre-file ne sont pas légalement compétents pour régler la circulation, mais que les conducteurs civilisés et conviviaux suivent sans difficulté les indications ... souvent accompagné par l'usage illégal de l'avertisseur sonore.

Élection du nouveau CA

Élection

Le bureau actuel étant en fin de mandat, une élection a été organisée

Le collège électoral était de 89 personnes, 60 membres sont présents, 29 absents dont 18 avaient transmis un pouvoir, soit un total de 78 votants.

10 personnes étaient candidates

Les résultats du vote sont les suivants :

Prénom et NOM des candidats	Nombre de voix	Taux	Résultat du vote	Répartition des postes par les élus à l'issue du vote
Éliette CANAL	78	100 %	Élue	Trésorière
Jean-François FILIPPINI	78	100 %	Élu	Trésorier adjoint
Serge GIACCOBI	78	100 %	Élu	Membre
Yves GRANGER	76	97.4 %	Élu	Président
Bernadette HUBY	78	100 %	Élue	Membre
Jean-Paul LEBERT	78	100 %	Élu	Vice-Président
Bernard MARTELETTI	78	100 %	Élu	Secrétaire adjoint, maître du site
Martine PÉDEZERT	78	100 %	Élue	Secrétaire
Rodolphe TESSIER	78	100 %	Élu	Membre
Catherine VEDUTELLI	78	100 %	Élue	Correspondante tourisme

Ces fonctions sont attribuées pour la période 2026-2029.

Organisation pour la mandature

Après le vote des membres et la réunion décisionnelle des nouveaux administrateurs, L'organisation de l'AGRP est la suivante pour la mandature 2026-2028 (renouvellement en janvier 2029) :

Le Conseil d'Administration	LE BUREAU	Le Collège des Animateurs
Éliette CANAL Jean-François FILIPPINI Serge GIACCOBI Yves GRANGER Bernadette HUBY Jean-Paul LEBERT Bernard MARTELETTI Martine PÉDEZERT Rodolphe TESSIER Catherine VEDUTELLI	Président Yves GRANGER Vice-Président Jean-Paul LEBERT Secrétaire Martine PÉDEZERT Secrétaire adjoint Bernard MARTELETTI Trésorière Éliette CANAL Trésorier Adjoint Jean-François FILIPPINI Correspondante tourisme Catherine VEDUTELLI Gestionnaire du site Bernard MARTELETTI	Gérard BARREAU Pascale CALMEL Éliette CANAL Henriette COURTIADÉ Serge GIACCOBI Jean Paul LEBERT Bernard MARTELETTI Rodolphe TESSIER En cycle de formation Jean-Luc BORDAS, Yves LUCAS, Jean-Luc MORERE
10 membres	7 membres	8 membres & 3 aspirants

L'ordre du jour étant épuisé, le Président élu acte l'absence d'interrogation ou question nouvelle soulevée par l'assistance, relève que les rapports d'activité, moral et financier sont approuvés et déclare l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 close.

Diffusion des photos du séjour en Pays Basque

Yves a présenté le montage de photos et films vidéo en mode dégradé dû à une déficience technique. L'assemblée a néanmoins pu partager un instant de poésie sur les vautours avec l'aide de Monsieur le Maire ...

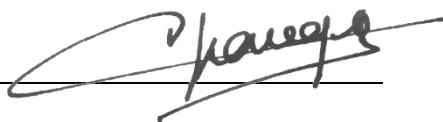
Intervention de Monsieur Michel LABARDIN, Maire de Gradignan

Monsieur le Maire nous a fait part du plaisir qu'il a ressenti pendant l'AGO, en relevant l'ambiance chaleureuse et amicale au sein de l'AGRP, son inscription parfaite dans la politique sportive de la ville et précise que la ville reste ouverte à une demande de subvention. Sa présence pour toute la durée de l'AG et son intervention ont été vivement appréciée par tous les membres présents.

Yves, nouveau Président a invité Monsieur le Maire et tous les présents à partager le pot de l'amitié préparé par Éliette. La couronne de brioche a particulièrement été appréciée.

À Gradignan, le lundi 19 janvier 2026

Le Président élu.
Yves GRANGER



Le Vice-président élu
Jean-Paul LEBERT



La Trésorière élue
Éliette CANAL



La Secrétaire élue
Martine PÉDEZERT

